

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES FIXES

Dans le cadre du stage de vacances organisé par le SMIRIL du 24 au 28 octobre 2022, votre enfant va participer à des activités qui font appel à l'utilisation de la photographie. En référence à la loi protégeant la vie privée et en tant que représentants légaux de votre enfant mineur, nous devons vous demander une autorisation à la diffusion de ces images.

Le Syndicat mixte du Rhône des îles et des lânes et Mille Natures s'engagent :

- A n'utiliser les images réalisées que dans le strict cadre du stage de vacances ou de la valorisation des activités réalisées à cette occasion (bilan d'activité, article de communication sur le site Internet et la page Facebook du SMIRIL et de Mille Natures...)
- A ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble des images sur lesquelles figure votre enfant. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire (demande à formuler par écrit auprès du responsable du projet).

Nous soussignés,

Madame, Monsieur (Nom, Prénom) :

.....

Résidant à :

Respectivement père, mère ou responsable de l'enfant :

NOM : PRENOM :

autorise(ons) les partenaires à diffuser gracieusement l'image de mon(notre) enfant à l'entourage familial des enfants, aux partenaires du projet et à l'utiliser pour des supports de valorisation des activités de sensibilisation.

Fait à, le

Signature des parents ou du responsable

SMIRIL

Syndicat Mixte du Rhône, des Îles et des Lânes

Rue Adrien Dutartre - 69520 GRIGNY Tél. : 04.37.20.19.20 Fax : 04.37.20.19.29 Mail : info@smiril.fr